



- **Les animaux d'élevage et le *care* [1]**
  - **Claire Delfosse**
- Dans **Pour 2016/3 (N° 231)**, pages 187 à 191

[1] Si les nouveaux rôles donnés aux animaux et le nouveau statut de l'animal dans la société fragilisent l'élevage et la consommation de ses produits, sans oublier les loisirs associés (on pense à l'équitation notamment, et aux courses), de nouvelles activités et fonctions qui répondent au concept de *care* ou que l'on peut regrouper sous la définition du *care*, peuvent contribuer à réhabiliter ou à donner une autre vision de l'élevage. En effet, l'utilisation de l'animal pour le soin thérapeutique tend à se développer en Europe. On parle alors de zoothérapie ou d'animalo-thérapie ou encore d'activité assistée par l'animal. Elle ne concerne pas seulement les animaux de compagnie mais aussi les animaux d'élevage et donne naissance à une forme de diversification agricole et à de nouvelles activités. Elle participe ainsi du *care farming*, ou "*farming for health*" ou social farming ou encore le green car farming défini ainsi par des chercheurs néerlandais : « *L'utilisation des exploitations agricoles (les animaux, les plantes, les jardins, la forêt et les paysages) comme fondement pour promouvoir la santé physique et mentale, aussi bien que la qualité de vie, pour une variété de groupes de clients* » (Dessein and Bock, 2010). Parmi les « fermes du *care* », celles qui ont des animaux, sont les plus nombreuses.

2 Depuis les années 2000, les études se multiplient autour des *green care farms*, en Europe du Nord notamment (Royaume-Uni, Pays-Bas), alors que c'était un champ très peu étudié auparavant. Les publications scientifiques sont particulièrement nombreuses aux Pays-Bas (Hassink *et al.*, 2013 ; Hassink *et al.*, 2012). Un colloque a eu lieu en 2005 à l'échelle de l'Europe, ayant pour ambition de faire le point de cette activité dans les différents pays européens, et à la suite de ce colloque, un projet européen de recherche-action (« *social farming in Europe* ») a été mené dans sept pays (2006-2009). Au Royaume-Uni, une étude a été commanditée en 2007 pour clarifier la nature de cette activité et son développement (Leck *et al.*, 2014) [2][2] Ce rapport est utilisé dans l'article de Leck C. et al., 2014.. Les études et recherches sont à caractère pluridisciplinaire (sciences sociales et sciences de l'animal) et soulignent toutes la croissance de cette activité dans les différents pays d'Europe, notamment depuis le début des années 2000 : en Allemagne on serait passé de 800 exploitations en 2008 à 1 000 en 2011 et sur la même période en Flandres de 400 à 600. En Italie, le *cares* est développé également, surtout dans le Nord (Pardini and Nori, 2011). Aux Pays-Bas, le nombre de fermes de soin, selon l'Institut statistique agricole, est passé de 474 en 1999 à 1 211 en 2011 (Dessein *et al.*, 2013).

3 L'étude conduite au Royaume-Uni en 2007 montre que ce sont surtout des fermes d'élevage qui sont concernées par cette forme de diversification de l'activité, et une large variété d'espèces animales sont présentes sur les « fermes du *care* » : 89 % ont des volailles, après viennent les cochons (77 %), puis les moutons (68 %) ; les chevaux (58) ; bovin-viande (46 %), chèvres 21 % (alors que seules 2,4 % des exploitations anglaises possèdent des chèvres) (Leck *et al.*, 2014). Le type d'élevage prédominant diffère d'un pays à l'autre : ainsi aux Pays-Bas, ce sont surtout des fermes d'élevage laitier qui sont concernées.

4 Cette activité se centre donc autour de la santé et de l'accueil social, et les recherches soulignent toutes la grande variété de pratiques en Europe. Elles concernent des personnes malades, des personnes âgées, des jeunes en difficulté, ou peuvent jouer un rôle de réinsertion sociale (chômeurs de longue durée, toxicomanes, ex-détenus...) (Beiger et Jean, 2011). En Italie, ce type d'activité s'adresse aux personnes à la retraite ou à des personnes ayant des difficultés musculo-squelettiques ou des problèmes de socialisation (Pardini et Nori, 2011). Au Royaume-Uni, les principaux bénéficiaires du *care farming* sont les jeunes et les adultes ayant des difficultés pour apprendre ou qui ont des problèmes de santé mentale. Aux Pays-Bas, en 2009, le *care farming* a concerné pour 24 % des personnes âgées, 32 % des jeunes, 39 % des personnes ayant des problèmes mentaux ou une déficience intellectuelle. En Flandre belge, les fermes du *care* concernent pour plus de 60 % des jeunes en difficulté et plus de 30 % des personnes accueillies ont une déficience mentale (Dessein *et al.*, 2013). Aux Pays-Bas et en Flandres, les clients-patients viennent à la ferme plusieurs jours, généralement sans hébergement. Ils participent aux travaux de la ferme. En Bulgarie, il existe des fermes de ce type pour les prisonniers. Dans des jardins d'insertion, comme les jardins de Cocagne, nombreux en France, une activité de basse-cour peut se développer afin de proposer aux personnes en insertion avec des difficultés physiques d'exercer des tâches moins éprouvantes que la culture maraîchère.

5 Qui pratique cette activité ? Beaucoup de travaux de recherche s'interrogent sur l'insertion du *care* dans la dynamique de la diversification multifonctionnelle des exploitations (Dessein *et al.*, 2013). Effectivement au Royaume-Uni, le *care farming* participe de la diversification de l'agriculture : les fermes qui adoptent cette forme de diversification représentent 75 % des structures pratiquant cette activité. Dans ce cas, on peut dire que c'est

une pratique des agriculteurs qui utilise les ressources agricoles pour fournir des services de soins sociaux ou éducatifs à des personnes vulnérables. Les contextes agricoles sont aussi divers : exploitations pratiquant l'agriculture intensive ou extensive, voire des fermes spécialisées reconnues comme fermes de soin, en Flandre et aux Pays-Bas, ce sont surtout des exploitations familiales (Dessein *et al.*, 2013). Souvent, l'initiative de cette diversification vient des femmes d'agriculteurs qui ont parfois travaillé dans le milieu médical. Dans d'autres cas, ce sont des acteurs non agricoles qui sont à l'origine de ce type de structure : des institutions médicales créent des fermes spécialisées, on note aussi l'existence de jardins institutionnels hospitaliers, des coopératives sociales ou ateliers sociaux (*Werkstätte*) en Allemagne. Parfois, ce sont d'anciens employés d'institutions de santé qui créent des entreprises de *green care* (Dessein *et al.*, 2013). Dans les anciens pays de l'Est, des ONG sont parfois à l'origine de ces structures. Au Royaume-Uni, ce sont surtout des jeunes qui font du *care farming* (Leck *et al.*, 2014). Pour les exploitations agricoles, la rémunération de cette fonction est diverse : elle peut passer par des paiements directs réalisés par les instituts de santé (comme aux Pays-Bas), par des subventions du ministère de l'Agriculture ou par la valeur ajoutée sur les produits de la ferme au titre de l'éthique. Dans le cas de fermes liées aux institutions, plusieurs statuts peuvent exister : l'agriculteur peut être payé par l'institution et ses produits agricoles peuvent être vendus ou utilisés dans l'institution. Dans le cas de *care farming* à des finalités de réinsertion, l'organisation et le paiement peuvent être organisés par les centres de réadaptation, les prisons ou les services sociaux. Lorsque les personnes accueillies sont rémunérées par les agriculteurs, ceux-ci peuvent percevoir des paiements par les services sociaux comme compensation à l'emploi de personnes considérées comme difficiles. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de paiement compensatoire.

6 Le degré d'organisation, de reconnaissance et même de développement et de réel impact économique de ces activités est très divers selon les pays. Anne-Claire Lomelli-Dereclenne (2016) souligne qu'en France la médiation animale « est une discipline nouvelle dont les pratiques ne sont pas encore encadrées scientifiquement, techniquement et réglementairement ». Le *care farming* est important et reconnu aux Pays-Bas, il fait même l'objet d'un enseignement dans les écoles d'agriculture. Le *green care* est pris en compte dans le cadre de la santé publique en Allemagne, en Autriche et au Royaume-Uni (Dessein *et al.*, 2013). En Allemagne, un statut social a été créé pour apprendre avec les animaux. En Italie, des activités d'animaux-thérapie ou de « cheval-thérapie » se sont mises en place en lien avec l'aide sociale ou les systèmes d'assurance maladie (Pardini and Nori, 2011). En France, un institut de zoothérapie a été créé en 2003 en Isère ; le métier tend à se développer notamment autour du cheval, l'équithérapie constituant une importante forme de diversification pour ces entreprises. Ainsi, le métier « d'équicien » est officiellement reconnu depuis janvier 2014 (Lomelli-Dereclenne, 2016). Le colloque européen du début des années 2000 souligne qu'il y a des difficultés législatives autour de cette activité dans certains pays européens. La plupart des travaux mentionnent les difficultés de formation à cette activité, et il semblerait que les études économiques manquent. Cette activité soulève aussi des interrogations quant aux risques de transmission de zoonose, et au risque d'allergie des patients. Elle questionne également la souffrance potentielle « d'un animal auquel on demande d'effectuer certaines tâches » (Lomelli-Dereclenne, 2016).

7 Pourtant, le *green farming* est appelé à jouer un grand rôle dans la revalorisation du rôle de l'agriculture dans la société. Cela permet de réhabiliter et réaffirmer le rôle social de l'agriculture, tout comme son rôle dans la préservation de l'environnement en allant à

l'encontre des dénonciations sociétales, politiques et journalistiques dont le monde agricole a fait l'objet ces dernières années face aux mutations sociétales. Dans les exploitations agricoles qui se diversifient dans cette activité, des auteurs ont noté que plus de soin était apporté aux biotopes et aux paysages, et même aux animaux. Ainsi, un témoin explique que c'est grâce à la présence d'un patient qu'un agneau a été sauvé, car celui-ci lui a accordé tout le temps nécessaire pour le nourrir au biberon (Leck *et al.*, 2014). Cette activité rencontre toutefois un certain nombre de difficultés liées aux différents degrés de reconnaissance ou d'institutionnalisation. Par ailleurs, une bonne reconnaissance et institutionnalisation ne sont pas forcément la garantie de la pérennité de la rémunération, voire même des liens entre agriculture et *care*. En effet, la professionnalisation demandée aux Pays-Bas, notamment, où cette activité est reconnue, tend à la détacher de l'agriculture. C'est pourquoi quelques auteurs se demandent si cette activité participe vraiment de la diversification agricole. On peut aussi s'interroger sur la viabilité sur le long terme de ces activités qui dans certains cas peuvent représenter une forme d'opportunisme. Il reste que le *care* peut constituer une nouvelle forme d'activité d'élevage et contribuer à faire reconnaître le rôle de l'élevage et des animaux d'élevage dans notre société.

## Notes

- **[1]** Il s'agit ici d'une note qui a été réalisée à partir d'une recherche bibliographique européenne dans le cadre d'une expertise réalisée par l'INRA sur les rôles, impacts et services issus des élevages en Europe : Dumont B. et Dupraz P. (coord.), 2016, Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe. INRA (France), 1032 pages.
- **[2]** Ce rapport est utilisé dans l'article de Leck C. *et al.*, 2014.